

Réunion de la commission Territoires du 25 novembre 2021

SYNTHÈSE

La commission Territoires du 25 novembre 2021 s'est tenue en vidéoconférence sous la présidence de M. Pierre-Philippe Combes.

1. La séance a débuté par une session consacrée aux **indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires**.

L'implication du Conseil économique social et environnemental (CESE) dans le développement durable et l'émergence du besoin d'indicateurs locaux ont d'abord été présentés par le représentant du CESE. Il a précisé que, depuis 2008, les compétences du CESE ont été élargies au domaine de l'environnement. La loi organique de janvier 2021 a donné de nouvelles prérogatives au Conseil, qui vont dans le sens du renforcement des liens avec les acteurs locaux et surtout les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER). Elles vont de pair avec la nouvelle mission de prospective et d'évaluation des politiques publiques récemment confiée au CESE dans le cadre de sa dernière mandature, qui vient de débiter. L'avis du CESE d'octobre 2020 sur la participation citoyenne au développement durable a réitéré son engagement dans ce domaine et mis en exergue le besoin d'indicateurs territoriaux pour ancrer le développement durable dans les territoires. Ils complètent les indicateurs nationaux de richesse, conçus par le CESE en partenariat avec France Stratégie et dont le Conseil doit faire état annuellement. Une expérimentation locale sur les indicateurs territoriaux de développement durable comme outils de participation citoyenne est envisagée.

Le pôle de service de l'action régionale Synthèses locales de l'Insee (localisé à Lyon) a ensuite fait état des avancées récentes en ce qui concerne **les indicateurs territoriaux de développement durable**. Ce travail, accompli en collaboration avec le Sdes, permet de produire et de diffuser actuellement 112 indicateurs et variantes sur le site « Statistiques locales » de l'Insee. Ces indicateurs ont fait l'objet d'un nombre croissant de publications régionales ; un nouvel outil de datavisualisation est en cours de conception, ainsi qu'une actualisation des données en 2022 et une étude sur les spécificités régionales au regard du développement durable à l'aide d'une approche dynamique.

La présentation des **analyses spatiales de la délinquance**, développées par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), a donné un aperçu des travaux en cours (marronniers, études et données), ainsi que des projets prévus dans le futur proche. Ces derniers incluent des travaux sur la conjoncture, qui intègrent aussi les départements d'Outre-mer. Des données départementales en nomenclature internationale vont, par ailleurs, être produites en réponse à un appel à projet d'Eurostat. Les efforts actuels se concentrent sur les lieux de tourisme et de passage, ainsi que sur l'analyse des liens entre la délinquance et les caractéristiques sociodémographiques et économiques des territoires, y compris l'impact du développement du réseau routier sur la délinquance. Un nouveau dispositif d'enquête de victimation va aussi être mis en place à partir de 2022.

Lors du débat, des différences entre indicateurs nationaux (débattus au Cnis) et locaux de développement durable ont été soulignées. Les indicateurs locaux ont été retenus en fonction de la disponibilité des données ; ceci invite à mener une concertation sur ces choix d'indicateurs locaux.

2. La commission a ensuite traité **des modalités de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques au niveau régional**, qui correspond, comme la première partie, à l'avis n°1 du Moyen terme 2019-2023 du Cnis pour la commission.

Ce thème a été introduit par une présentation de la Direction Centre-Val de Loire de l'Insee, qui proposait un panorama de **la concertation locale de l'Insee avec les pouvoirs publics dans les régions**. Il a tout d'abord été remarqué que le degré de coopération entre les acteurs publics en région est très variable en fonction du contexte régional. Des freins peuvent notamment exister, en fonction des enjeux politiques donnés, mais aussi des attentes, du niveau de connaissance et de la capacité d'analyse des acteurs en présence. Les directions régionales de l'Insee (DR) ont des conventions avec les conseils régionaux et des collaborations avec les métropoles et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les DR participent aussi aux travaux des CESER et cette collaboration paraît particulièrement stratégique, compte tenu du positionnement central des CESER dans l'écosystème régional. Les comités régionaux pour l'information économique et sociale (CRIES) n'existent et sont actifs que dans deux régions (Ile-de-France et La Réunion), un troisième en Occitanie n'est pas opérationnel. À ce stade, on constate peu d'attentes exprimées par les préfets et les conseils régionaux et on peut se demander si une offre standardisée de mode de collaboration serait souhaitable, viable et possible d'un point de vue pratique.

Puis, la Direction régionale d'Ile-de-France de l'Insee a illustré **les missions du CRIES d'Ile-de-France**. Ce comité recense et analyse les besoins des acteurs publics en matière d'information et d'études statistiques. Il assure aussi la cohérence du système d'information régional et garantit la qualité statistique des données collectées. Il est enfin chargé de former et informer, afin d'harmoniser les méthodes statistiques utilisées, en adéquation avec les politiques publiques régionales. Le CRIES est composé de représentants de l'Etat, de la région, du CESER et des différentes institutions publiques et parapubliques. Il met en place des groupes de travail, il organise des événements et examine des projets d'enquêtes. La communication sur ces activités se fait par le biais de son site web.

Les échanges avec la salle ont débuté avec la présentation de l'expérience du CESER des Pays de la Loire et du partenariat en bonne voie d'être finalisé avec la DR Insee. Le CESER représente toutes les composantes de la société civile et permet l'expression et la qualification des besoins. Le partenariat Insee-CESER vise à alimenter le partage de connaissances sur le fait régional et donner à cet échelon territorial toute sa dimension stratégique. On a souligné pendant les échanges que seuls les CESER sont en mesure de fédérer les acteurs régionaux : leur rôle est donc d'autant plus précieux alors que les politiques publiques régionales montent en puissance, notamment sur le volet économique. Il a néanmoins été remarqué que chaque CESER est différent en fonction des spécificités institutionnelles et régionales et le regret s'est exprimé que l'expérience des CRIES ne se généralise pas.

Un premier avis de la commission a encouragé les efforts de géolocalisation, pour répondre au besoin croissant de données finement localisées dans de nombreux domaines de l'action publique. La Commission a aussi soutenu la production et la diffusion de données locales à l'échelle des EPCI.

Un deuxième avis a réaffirmé l'importance des mécanismes régionaux de concertation dans le domaine des statistiques, dans lesquels l'Insee a un rôle à jouer, tout en reconnaissant que des modalités différentes peuvent se révéler souhaitables en fonction des contextes.

Prochaine réunion de la commission « Territoires » : jeudi 2 juin 2022